

# Le projet de PAGD

## Enjeu A - Préserver et restaurer les milieux naturels



Les paysages naturels et les milieux naturels sont des ressources précieuses et doivent être préservés et restaurés.

**Contexte**  
Le territoire de la commune de ... est un territoire riche en milieux naturels et paysagers. Ces milieux naturels et paysagers sont des ressources précieuses et doivent être préservés et restaurés.

**Principe**  
Le territoire de la commune de ... est un territoire riche en milieux naturels et paysagers. Ces milieux naturels et paysagers sont des ressources précieuses et doivent être préservés et restaurés.

**Objectifs**  
- Préserver les milieux naturels et paysagers existants.  
- Restaurer les milieux naturels et paysagers dégradés.  
- Améliorer la qualité des milieux naturels et paysagers.

**Principaux axes d'action**  
- Protéger les milieux naturels et paysagers existants.  
- Restaurer les milieux naturels et paysagers dégradés.  
- Améliorer la qualité des milieux naturels et paysagers.

## Enjeu C - Appréhender la remontée des eaux souterraines

La remontée des eaux souterraines



**Suivre**  
Suivre la remontée des eaux souterraines, en particulier dans les zones à risque de pollution des nappes phréatiques.

**Anticiper**  
Anticiper la remontée des eaux souterraines, en particulier dans les zones à risque de pollution des nappes phréatiques.

## Enjeu B - Améliorer la qualité des ressources en eau

**Protéger les captages AEP**  
Protéger les captages d'eau potable (AEP) contre les pollutions et les intrusions d'eau de mer.

**Améliorer la qualité des ressources en eau**  
Améliorer la qualité des ressources en eau, en particulier dans les zones à risque de pollution des nappes phréatiques.

**Gérer différemment les zones pluviales**  
Gérer différemment les zones pluviales, en particulier dans les zones à risque de pollution des nappes phréatiques.

**Améliorer la qualité des ressources en eau**  
Améliorer la qualité des ressources en eau, en particulier dans les zones à risque de pollution des nappes phréatiques.

## Enjeu D - Mettre en oeuvre le SAGE

**Contexte**  
Le territoire de la commune de ... est un territoire riche en milieux naturels et paysagers. Ces milieux naturels et paysagers sont des ressources précieuses et doivent être préservés et restaurés.

**Actions de la structure porteuse**  
Mettre en oeuvre le SAGE, en particulier dans les zones à risque de pollution des nappes phréatiques.

# Le projet de PAGD

## Enjeu A - Préserver et restaurer les milieux naturels



Les milieux naturels sont les milieux naturels d'un territoire, y compris les milieux aquatiques, les milieux terrestres et les milieux souterrains.

### Contexte

Le territoire de la commune de... est un territoire riche en milieux naturels, y compris les milieux aquatiques, les milieux terrestres et les milieux souterrains.

### Prérogatives

Le territoire de la commune de... est un territoire riche en milieux naturels, y compris les milieux aquatiques, les milieux terrestres et les milieux souterrains.

### Objectifs

Le territoire de la commune de... est un territoire riche en milieux naturels, y compris les milieux aquatiques, les milieux terrestres et les milieux souterrains.

### Relevances

Le territoire de la commune de... est un territoire riche en milieux naturels, y compris les milieux aquatiques, les milieux terrestres et les milieux souterrains.

## Enjeu C - Appréhender la remontée des eaux souterraines



La remontée de la nappe

### Contexte

Le territoire de la commune de... est un territoire riche en milieux naturels, y compris les milieux aquatiques, les milieux terrestres et les milieux souterrains.

### Prérogatives

Le territoire de la commune de... est un territoire riche en milieux naturels, y compris les milieux aquatiques, les milieux terrestres et les milieux souterrains.

## Enjeu B - Améliorer la qualité des ressources en eau

### Régulation des pollutions

Le territoire de la commune de... est un territoire riche en milieux naturels, y compris les milieux aquatiques, les milieux terrestres et les milieux souterrains.

### Prévention des catastrophes

Le territoire de la commune de... est un territoire riche en milieux naturels, y compris les milieux aquatiques, les milieux terrestres et les milieux souterrains.

### Relever l'aménagement

Le territoire de la commune de... est un territoire riche en milieux naturels, y compris les milieux aquatiques, les milieux terrestres et les milieux souterrains.

### Gérer différenciellement les zones pluviales

Le territoire de la commune de... est un territoire riche en milieux naturels, y compris les milieux aquatiques, les milieux terrestres et les milieux souterrains.

## Enjeu D - Mettre en oeuvre le SAGE

### Contexte

Le territoire de la commune de... est un territoire riche en milieux naturels, y compris les milieux aquatiques, les milieux terrestres et les milieux souterrains.

### Actions de la structure porteuse

Le territoire de la commune de... est un territoire riche en milieux naturels, y compris les milieux aquatiques, les milieux terrestres et les milieux souterrains.



# Enjeu B – Améliorer la qualité des ressources en eau

## Réduire les pollutions

Informez la CLE des dossiers ICPE intervenant la qualité de l'eau  
Renforcer la coopération entre les collectivités, les gestionnaires de station d'épuration et les entreprises.

### Recommandations

- Renforcer le contrôle des branchements aux réseaux d'assainissement collectif et des installations d'AVC
- Améliorer la connaissance des pollutions dues aux rejets industriels et artisanaux
- Améliorer la collecte des déchets dangereux en quantités dispersées (DDQD)
- Privilégier les activités industrielles les moins polluantes
- Limiter l'utilisation par les collectivités territoriales de produits phytosanitaires

## Protéger les captages AEP

Seulement un peu plus de la moitié des captages d'eau potable bénéficie de périmètres de protection.

La structure porteuse du SAGE sensibilisera les collectivités à la mise en place de ces périmètres.

Recommandation – Informer la CLE et l'associer à la mise en place des périmètres de protection des captages AEP

## Renforcer l'assainissement

Le traitement est souvent amélioré.  
Rendre d'eau potable à long terme et d'assurer la sécurité et l'absence de pollutions.

Les SP appuient les collectivités pour une mise en œuvre des compétences et des moyens nécessaires à l'échelle des enjeux d'assainissement et par conseil des installations d'AVC.

Recommandation – Encadrer les déversements d'urgence



## Gérer différemment les eaux pluviales

L'étalement urbain, l'augmentation des surfaces imperméabilisées et l'inadaptation des réseaux sont souvent à l'origine de déversements directs d'effluents urbains au milieu naturel.

Le SAGE vise à limiter l'imperméabilisation des sols et privilégie l'infiltration à la parcelle.

### Prescriptions

- Limiter l'imperméabilisation des sols via les documents d'urbanisme
- Limiter les surfaces imperméabilisées par l'utilisation de techniques alternatives de rétention des eaux pluviales



Actions mises en place pour lutter contre les pollutions industrielles  
après l'ICPE : adhésion au Club de l'Eau de l'Unité Territoriale Houelle et de l'UEAL



# *Réduire les pollutions*

*Informez la CLE des dossiers ICPE intéressant la qualité de l'eau  
Renforcez la coopération entre les collectivités, les gestionnaires de station  
d'épuration et les entreprises.*

## *Recommandations*

- Renforcer le contrôle des branchements aux réseaux d'assainissement collectif et des installations d'ANC*
- Améliorer la connaissance des pollutions dues aux rejets industriels et artisanaux*
- Améliorer la collecte des déchets dangereux en quantités dispersées (DDQD)*
- Privilégier les activités industrielles les moins polluantes*
- Limiter l'utilisation par les collectivités territoriales de produits phytosanitaires*



# *Renforcer l'assainissement*

*Le traitement s'est nettement amélioré.*

*Besoin d'une politique à long terme et d'assurer la surveillance et l'entretien des installations.*

*La SP appuiera les collectivités pour une mise en commun des compétences et des moyens nécessaires à l'élaboration des zonages d'assainissement et au contrôle des installations d'ANC*

*Recommandation – Entretien des déversoirs d'orages*





# *Gérer différemment les eaux pluviales*

*L'étalement urbain, l'augmentation des surfaces imperméabilisées et l'inadaptation des réseaux sont souvent à l'origine de déversements directs d'effluents urbains au milieu naturel .*

*Le SAGE vise à limiter l'imperméabilisation des sols et privilégie l'infiltration à la parcelle.*

## *Prescriptions*

- Limiter l'imperméabilisation des sols via les documents d'urbanisme*
- Limiter les surfaces imperméabilisées par l'utilisation de techniques alternatives de rétention des eaux pluviales*





## *Protéger les captages AEP*

*Seulement un peu plus de la moitié des captages d'eau potable bénéficie de périmètres de protection.*

*La structure porteuse du SAGE sensibilisera les collectivités à la mise en place de ces périmètres .*

*Recommandation – Informer la CLE et l'associer à la mise en place des périmètres de protection des captages AEP*

*Actions mises en place pour lutter contre les pollutions industrielles  
Agnès COURTY, Adjointe au Chef de l'Unité Territoriale Moselle à la DREAL*



# Enjeu A – Préserver et restaurer les milieux naturels



Une pression importante sur les milieux naturels :  
30 % des linéaires de rivières sont artificialisés,  
mais encore des espaces à préserver

## Connaître

L'inventaire des zones humides de 2012 : une première base de connaissances.  
Inventaires complémentaires en fonction des enjeux : secteurs à enjeux d'urbanisation (collectivités), zones d'alimentation des zones humides situées en tête de bassin versant (structure portuaire).

Recommandation – Inventorier les zones humides et étudier la totalité des linéaires de cours d'eau  
Action de la structure portuaire – Mettre en place un programme de suivi de la qualité biologique des cours d'eau.

## Protéger

Diversité des outils : documents d'urbanisme, maîtrise foncière, MAE...  
Protection des milieux naturels et de leurs fonctionnalités : épuration de l'eau, lutte contre les inondations, soutien d'étiage, production de biodiversité.

### Prescriptions

- Protéger les ZH et les cours d'eau dans les documents d'urbanisme
- Mettre en compatibilité les dossiers IOTA avec l'objectif de protection des fonctionnalités des ZH
- En cas de compensation, compenser également les services rendus par les milieux

## Gérer

### Recommandations

- Valoriser les zones humides prioritaires pour la gestion de l'eau
- Renforcer les moyens des structures compétentes pour la gestion des milieux aquatiques, en lien avec la mission d'appui confiée au préfet coordonnateur de bassin

### Actions de la SP

- Communiquer sur les bonnes pratiques de gestion.
- Aider à la définition d'une stratégie concertée pour la gestion des cours d'eau, qui servira de référence pour les programmes d'action des personnes publiques et les projets d'aménagement
- Définir une stratégie en matière de continuité écologique

## Restaurer

La reconquête des milieux naturels, une priorité pour le NAGE.

Action de la SP – Solliciter l'ensemble des acteurs concernés (industriels, collectivités, services de l'Etat, Agence de l'Eau, ...) dans les réflexions sur la restauration du Merle.

### Recommandations

- Restaurer les zones humides dégradées
- Intégrer la restauration des cours d'eau dans les projets d'aménagement

Actions de gestion, de préservation et de mise en valeur de zones humides  
Valentin Beck, Maire de Thuis-sous-Varsberg, Lucien Kern, adjoint au Maire de Porcellette et Gabriel Vuikowich, maire de Dieuse

Gestion de la Roselle et de ses affluents  
Jean-Bernard MARTIN, Président du Syndicat Intercommunal d'Entretien et d'Aménagement de la Roselle (SIFAED), Maire de Cocheren et Conseiller Général de Nouvelle





*Une pression importante sur les milieux naturels :  
30 % des linéaires de rivières sont artificialisés,  
mais encore des espaces à préserver*



# rels

## Connaître

*L'inventaire des zones humides de 2012 : une première base de connaissance.*

*Inventaires complémentaires en fonction des enjeux : secteurs à enjeux d'urbanisation (collectivités), zones d'alimentation des zones humides situées en tête de bassin versant (structure porteuse).*

*Recommandation – Inventorier les zones humides et étudier la totalité des linéaires de cours d'eau*

*Action de la structure porteuse – Mettre en place un programme de suivi de la qualité biologique des cours d'eau.*

## Protéger

*Diversité des outils : documents d'urbanisme, maîtrise foncière, MAE...*

*Protection des milieux naturels et de leurs fonctionnalités : épuration de l'eau, lutte contre les inondations, soutien d'étiage, production de biodiversité.*

### *Prescriptions*

- Protéger les ZH et les cours d'eau dans les documents d'urbanisme*
- Mettre en compatibilité les dossiers IOYA avec l'objectif de protection des fonctionnalités des ZH*
- En cas de compensation, compenser également les services rendus par les milieux*



*Attention importante sur les milieux naturels :  
les linéaires de rivières sont artificialisés,  
mais encore des espaces à préserver*

*La prise en compte des enjeux environnementaux et territoriaux, ainsi que pour  
Protection des milieux naturels et de leurs fonctionnalités : épuration,  
d'étiage, production de biodiversité.*

#### *Prescriptions*

- Protéger les ZHI et les cours d'eau dans les documents d'urbanisme*
- Mettre en compatibilité les dossiers IOTA avec l'objectif de protection*
- En cas de compensation, compenser également les services écosystémiques*

## *Gérer*

### *Recommandations*

- Valoriser les zones humides prioritaires pour la gestion de l'eau*
- Renforcer les moyens des structures compétentes pour la gestion des milieux aquatiques, en lien avec la mission d'appui confiée au préfet coordonnateur de bassin*

### *Actions de la SP*

- Communiquer sur les bonnes pratiques de gestion.*
- Aider à la définition d'une stratégie concertée pour la gestion des cours d'eau, qui servira de référence pour les programmes d'action des personnes publiques et les projets d'aménagement*
- Définir une stratégie en matière de continuité écologique*

## *Restaurer*

*La reconquête des milieux naturels, une priorité pour le SAGE.*

*Action de la SP - Solliciter l'ensemble des acteurs concernés (industriels, collectivités, services de l'Etat, Agence de l'Eau, ...) dans les réflexions sur la restauration du Merle.*

### *Recommandations*

- Restaurer les zones humides dégradées*
- Intégrer la restauration des cours d'eau dans les projets d'aménagement*

*Actions de gestion, de préservation et de mise en valeur de zones humides  
Valentin Beck, Maire de Ham-sous-Varsberg, Lucien Kern, adjoint au Maire  
de Porcellette et Gabriel Walkowiak, maire de Diesen*

#### *Gestion de la Rosselle et de ses affluents*

*Jean-Bernard MARTIN, Président du Syndicat Intercommunal d'Entretien  
et d'Aménagement de la Rosselle (SIEAR), Maire de Cocheren et Conseiller  
Général de Moselle*



*gement*

*Actions de gestion, de préservation et de mise en valeur de zones humides  
Valentin Beck, Maire de Ham-sous-Varsberg, Lucien Kern, adjoint au Maire  
de Porcellette et Gabriel Walkowiak, maire de Diesen*

*Gestion de la Rosselle et de ses affluents*

*Jean-Bernard MARTIN, Président du Syndicat Intercommunal d'Entretien  
et d'Aménagement de la Rosselle (SIEAR), Maire de Cocheren et Conseiller  
Général de Moselle*

# Enjeu C - Appréhender la remontée des eaux souterraines

## La remontée de la nappe



Un phénomène dû à l'arrêt des exhausts miniers et à la baisse des prélèvements industriels.

Effets : les cours d'eau redéborderont drainants, des zones humides pourront réapparaître, des zones bâties pourront également être impactées.

La modélisation : un outil précieux et unique, d'aide à la décision pour les collectivités territoriales.

## Suivre

Enrichir les paramètres de la modélisation, suivre les mises à jour et informer les collectivités des derniers résultats.

### Recommandations

- Réaliser davantage de relevés piézométriques
- Informer la CLE sur les actions de l'après-mine

## Anticiper

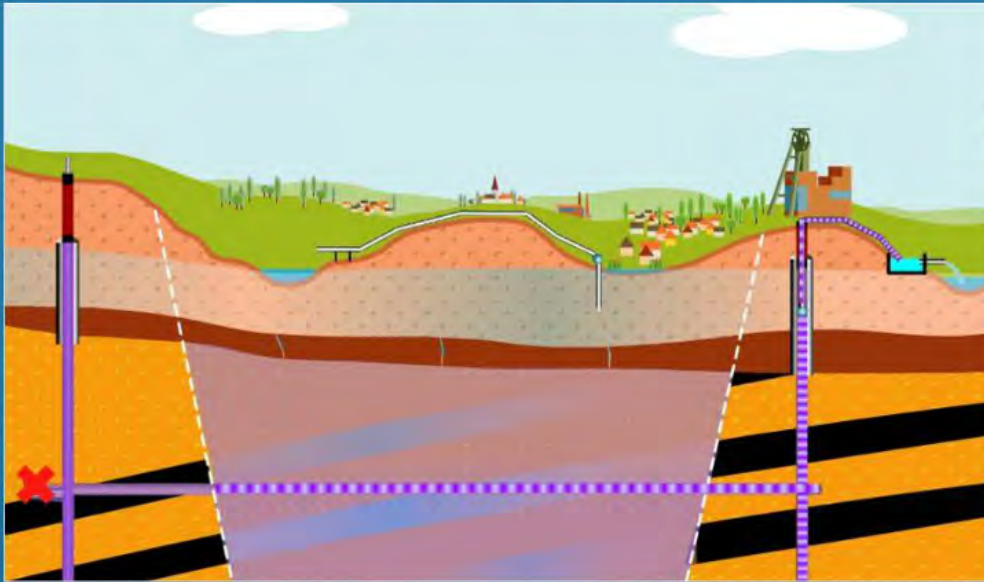
Recommandation - Protéger, dans les documents d'urbanisme, les secteurs concernés par la remontée de la nappe afin de ne pas augmenter les risques pour les biens et les personnes et préserver les ZH qui pourront réapparaître.

Mise en œuvre d'un programme spécifique de restructuration de l'alimentation en eau potable  
Jean-Jacques GRIMMER, Président du Syndicat des Eaux du Wimbarn



# Soult

## *La remontée de la nappe*



*Un phénomène dû à l'arrêt des exhaures minières et à la baisse des prélèvements industriels.*

*Effets : les cours d'eau redeviendront drainants, des zones humides pourront réapparaître, des zones bâties pourront également être impactées.*

*La modélisation : un outil précieux et unique d'aide à la décision pour les collectivités territoriales.*

*Mise en œuvre d'un programme spécifique de restructuration de l'alimentation en eau potable*  
*Jean-Jacques GRIMMER, Président du Syndicat des Eaux du Winborn*



## *Suivre*

*Enrichir les paramètres de la modélisation, suivre les mises à jour et informer les collectivités des derniers résultats.*

### *Recommandations*

- Réaliser davantage de relevés piézométriques*
- Informer la CLE sur les actions de l'après-mine*

## *Anticiper*

*Recommandation – Protéger, dans les documents d'urbanisme, les secteurs concernés par la remontée de la nappe afin de ne pas augmenter les risques pour les biens et les personnes et préserver les ZH qui pourront réapparaître.*

# *Enjeu D – Mettre en oeuvre le SAGE*

## *Contexte*

*La structure porteuse est indispensable au SAGE.  
Près de 10 % des dispositions du SAGE sont des actions de la structure porteuse.*

*Des missions essentielles :*

- . Assurer le secrétariat et l'animation du SAGE ;*
- . Préparer les avis de la CLE ;*
- . Assurer la cohérence des actions locales au regard des enjeux et objectifs du SAGE ;*
- . Impulser, inciter et appuyer les maîtrises d'ouvrages ;*
- . Assurer un rôle de centre de ressources et d'information ;*
- . Collecter et traiter les informations relatives aux indicateurs de suivi du SAGE.*

## *Actions de la structure porteuse*

- . Accompagner les collectivités dans leurs missions (gestion intégrée des cours d'eau, assainissement, inventaire des ZH, mise en place de périmètres de protection...);*
- . Favoriser une approche globale et concertée de la gestion des ressources en eau (suivi de la modélisation, mise en place d'un système d'information sur l'eau...);*
- . Rassembler et diffuser l'information (services rendus par les ZH, actions cours d'eau, continuité écologique, actions menées par les industriels, réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, gestion des eaux pluviales, actions après-mine, indicateurs du SAGE...)*



# Contexte

*La structure porteuse est indispensable au SAGE.*

*Près de 40 % des dispositions du SAGE sont des actions de la structure porteuse.*

*Des missions essentielles :*

- . Assurer le secrétariat et l'animation du SAGE ;*
- . Préparer les avis de la CLE ;*
- . Assurer la cohérence des actions locales au regard des enjeux et objectifs du SAGE ;*
- . Impulser, inciter et appuyer les maîtrises d'ouvrages ;*
- . Assurer un rôle de centre de ressources et d'information ;*
- . Collecter et traiter les informations relatives aux indicateurs de suivi du SAGE.*



## *Actions de la structure porteuse*

- . Accompagner les collectivités dans leurs missions (gestion intégrée des cours d'eau, assainissement, inventaire des ZH, mise en place de périmètres de protection...);*
- . Favoriser une approche globale et concertée de la gestion des ressources en eau (suivi de la modélisation, mise en place d'un système d'information sur l'eau...);*
- . Rassembler et diffuser l'information (services rendus par les ZH, actions cours d'eau, continuité écologique, actions menées par les industriels, réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, gestion des eaux pluviales, actions après-mine, indicateurs du SAGE...)*



# Le projet de PAGD

## Enjeu A - Préserver et restaurer les milieux naturels



Les rivières importantes pour les milieux naturels et les zones de protection des milieux naturels.

### Contexte

Le territoire de la commune de Prézi est traversé par la rivière de la Dôle, un affluent de la Saône. Cette rivière est classée en zone de protection des milieux naturels (ZPMN) et est soumise à des mesures de protection.

### Préjugés

Le territoire de la commune de Prézi est traversé par la rivière de la Dôle, un affluent de la Saône. Cette rivière est classée en zone de protection des milieux naturels (ZPMN) et est soumise à des mesures de protection.

### Actes

Le territoire de la commune de Prézi est traversé par la rivière de la Dôle, un affluent de la Saône. Cette rivière est classée en zone de protection des milieux naturels (ZPMN) et est soumise à des mesures de protection.

Le territoire de la commune de Prézi est traversé par la rivière de la Dôle, un affluent de la Saône. Cette rivière est classée en zone de protection des milieux naturels (ZPMN) et est soumise à des mesures de protection.

## Enjeu C - Appréhender la remontée des eaux souterraines



La remontée de la nappe

### Contexte

Le territoire de la commune de Prézi est traversé par la rivière de la Dôle, un affluent de la Saône. Cette rivière est classée en zone de protection des milieux naturels (ZPMN) et est soumise à des mesures de protection.

### Préjugés

Le territoire de la commune de Prézi est traversé par la rivière de la Dôle, un affluent de la Saône. Cette rivière est classée en zone de protection des milieux naturels (ZPMN) et est soumise à des mesures de protection.

### Actes

Le territoire de la commune de Prézi est traversé par la rivière de la Dôle, un affluent de la Saône. Cette rivière est classée en zone de protection des milieux naturels (ZPMN) et est soumise à des mesures de protection.

## Enjeu B - Améliorer la qualité des ressources en eau



Régulation des pollutions



Revenir à l'aménagement



Gérer différemment les zones pluviales



Prévenir les catastrophes (MFP)

Le territoire de la commune de Prézi est traversé par la rivière de la Dôle, un affluent de la Saône. Cette rivière est classée en zone de protection des milieux naturels (ZPMN) et est soumise à des mesures de protection.

Le territoire de la commune de Prézi est traversé par la rivière de la Dôle, un affluent de la Saône. Cette rivière est classée en zone de protection des milieux naturels (ZPMN) et est soumise à des mesures de protection.

## Enjeu D - Mettre en oeuvre le SAGE

### Contexte

Le territoire de la commune de Prézi est traversé par la rivière de la Dôle, un affluent de la Saône. Cette rivière est classée en zone de protection des milieux naturels (ZPMN) et est soumise à des mesures de protection.

### Actes de la structure porteuse

Le territoire de la commune de Prézi est traversé par la rivière de la Dôle, un affluent de la Saône. Cette rivière est classée en zone de protection des milieux naturels (ZPMN) et est soumise à des mesures de protection.